



REGLEMENT DU TRAIL DES GRES D'ANNOT 2026

GENERALITES

L'événement TRAIL qui se déroule le dimanche 03/05/26 est organisé par le comité des fêtes d'Annot.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, ...) se situe sur la place de la mairie d'Annot.

PARCOURS

- 19,5 KM Trail Chrono H et F (Nés en 2006 et avant)
- 10,7 KM Trail Chrono H et F (Nés en 2008 et avant)
- 5,7 KM Rando Chrono H et F (Pas de limite d'âge) + **TRAIL (même parcours) non chrono (de 10 à 18 ans)**
- 3 KM course enfant non-chrono (3 à 10ans)

PROGRAMME

Dimanche 3 mai

8h ouverture : Accueil Dossards

9h00 départ du Trail 19 km

9h45 départ du trail 10 km

10h départ de la randonnée

13h30 départ course enfant

14h30 remise des récompenses.

Les départs seront groupés par course (trail 19km/ trail 10km/ rando 10km / course enfant).

RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 3 mai à partir de 8h00 jusqu'à 15mn avant le départ

INSCRIPTIONS & TARIFS

Le prix comprend : le dossard, la puce électronique, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, les récompenses podiums, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le vendredi 01/05/26 20h00 sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB.

20 km TRAIL 25€

10km TRAIL 15 €

6 km Rando 15 €

Course enfant : gratuit

Inscription pour tout parcours possible sur place de 8h à 8h30.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

Conformément à la réglementation RUNNING 2025 vous devez être à jour et présenter soit :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- Le Parcours Prévention Santé (PPS) - Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : **04/02/2025** Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date. **Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.** Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.
- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
- Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription. -Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

Toutes licences autres que les licences FFA ne sont plus acceptées, tout comme les licences étrangères.

SÉCURITÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Tous les participants de l'épreuve s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saurait être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils : consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues.

Toute participation accompagnée d'un chien est interdite. Si le coureur prend le départ, il pourra finir sa course mais sera disqualifié.

Il est interdit de courir lors de la randonnée chronométrée.

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillement.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1/ Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2/ Demander le remboursement de 100% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS À L'IMAGE

Tout participant à l'événement renonce expressément à se prévaloir du droit l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'épreuve implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.